

Lettre d'informations aux entreprises

Actualités

Les aides et mesures à l'embauche peuvent vous permettre d'alléger le coût de recrutement

Les principaux dispositifs existants concernent :

- Les aides pour l'embauche d'un demandeur d'emploi
- La réduction générale des cotisations patronales
- Les aides pour l'embauche d'un travailleur handicapé
- Les aides pour l'embauche en alternance
- Les aides pour l'embauche dans les zones en difficulté

Retrouvez l'essentiel de ces dispositifs : [En savoir +](#)

Entreprises : quelles aides pour assurer votre transition écologique ?

Les entreprises jouent un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique, la protection de la biodiversité et celle de l'environnement. Découvrez les aides publiques disponibles. [En savoir +](#)

Télécharger le guide [ici](#)

Un moteur de recherche des aides européennes

Sur [L'Europe est à vous](#), site édité par l'UE, un moteur de recherche dédié vous permet de découvrir ces prêts et autres prises de participation dont vous pouvez bénéficier. Ce site vous renseigne également sur vos droits ou obligations dans l'UE.

Dispositif de reconquête commerciale en milieu rural - Appel à projets

Pour lutter contre le déclin de la commercialité en milieu rural, l'État apportera un soutien à l'installation de commerces sédentaires multi-services ainsi que de commerces itinérants permettant de desservir plusieurs communes rurales. Les demandes de ce dispositif, lancé en mars 2023, seront examinées au fil de l'eau. [En savoir +](#)

Taxe sur les véhicules des sociétés (TVS) : Evolution 2023

Toutes les sociétés, qui possèdent ou utilisent des voitures particulières ou à usage multiple, sont redevables de taxes sur les véhicules des sociétés (TVS). Depuis janvier 2023, la TVS est remplacée par deux taxes annuelles (sur les émissions de CO2 et sur les émissions de polluants atmosphériques), mais les modalités de paiement restent identiques. [En savoir +](#)

Pour connaître les cas d'exonération de la TVS, vous pouvez vous rendre sur le site : [Entreprendre.service-public.fr](#)

«Soltéa : plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage »

Cette plateforme nationale, entrée unique pour tous les employeurs redevables, vous permet d'exprimer vos souhaits de répartition vers des établissements, des composantes ou établissements secondaires ou des formations éligibles.

- Dès 2023, vous ne pourrez plus adresser directement de financements aux établissements,
- Les subventions en nature aux centres de formation d'apprentis sous forme d'équipement et de matériel demeurent possibles mais ne sont pas gérées sur la plateforme,
- Le solde de la taxe d'apprentissage, au titre de l'année 2022, doit être déclaré et payé auprès de l'Urssaf et de la MSA le 5 ou le 15 mai 2023 (DSN d'avril).

Pour plus d'informations : [SOLTÉA](#).

Accompagnement numérique des entreprises

De nombreuses aides financières ont été mises en place par l'Etat et les collectivités : subventions, avances de fonds, crédits d'impôts, prêts et garanties de prêts, etc. Les conditions d'accès diffèrent d'une région à l'autre et évoluent dans le temps. Les ressources et les aides financières sont accessibles sur le site [France Num](#).

Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV)

Le label EPV est une marque de reconnaissance de l'État qui distingue les entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Ce label peut apporter une médiatisation nationale voire internationale à votre activité, favoriser son développement et peut s'accompagner d'un régime fiscal avantageux.

Toutes les informations utiles sur ce label : [En savoir+](#)